

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, adoption du budget, tenue à la salle du conseil, lundi le 28 janvier 2019 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gaétan Ouellet

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet  
Madame Phoebe Sirois  
Monsieur Rémi Dumont  
Monsieur Denis Blais  
Madame Annette Rousseau  
Madame Élisabeth Cloutier

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Ouellet, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis public publié dans le journal « Info-Dimanche » en date du 16 janvier 2019.

---

19-01-13

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Élisabeth Cloutier,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gaétan Ouellet, Maire.

**ADOPTÉ**

---

19-01-14

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2019**

---

Il est proposé par madame Phoebe Sirois,  
appuyé par monsieur Denis Blais,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2019 telles que présentées.

**ADOPTÉ**

19-01-15

---

## ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION 2019

---

Il est proposé par madame Annette Rousseau,  
appuyé par madame Marie-Frédérique Ouellet,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte les règlements de taxation suivants pour l'année d'imposition 2019 :

- 1) Le règlement numéro 231-18 établissant un régime d'impôt foncier à taux variés et fixant les différents taux de taxes foncières pour l'année 2019;
- 2) Le règlement numéro 232-18 fixant le taux de la taxe d'aqueduc et d'égout pour l'année 2019;
- 3) Le règlement numéro 233-18 fixant le taux de la taxe de disposition des ordures ménagères pour l'année 2019;
- 4) Le règlement numéro 234-18 fixant le taux de la taxe pour la vidange des fosses septiques et des puisards pour l'année 2019;
- 5) Le règlement numéro 235-18 fixant le taux de la taxe pour la récupération des matières recyclables pour l'année 2019.

**ADOPTÉ**

19-01-16

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

L'assemblée terminée :  
Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Élisabeth Cloutier,  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

**MOI, GAÉTAN OUELLET, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.**

Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.  
Directrice générale

Gaétan Ouellet  
Maire

---